



POLITIQUE SUR LA VITESSE DE JEU

Date d'approbation : avril 2011

Les règles du golf exigent d'un compétiteur qu'il joue sans délai indu (règle 6-7). La règle 6-7 dit, en partie: «*Pour éviter le jeu lent, le comité peut, dans les conditions de la compétition (règle 33-1), établir des directives concernant la vitesse de jeu incluant le temps maximum pour jouer une ronde conventionnelle, un trou ou un coup.*» Selon les stipulations de la règle 6-7, Golf Québec a adopté les lignes directrices qui suivent relativement au jeu lent.

DÉFINITION DE « HORS POSITION » PARTIE PAR COUPS

Le premier groupe sur le terrain sera considéré hors position si, en tout temps durant la ronde, le groupe excède le temps alloué au jeu, tel que décrit à la table de vitesse de jeu (Norme de temps) pour le parcours en question. La norme de temps sera établie à chaque parcours en fonction de groupes de deux, trois ou quatre joueurs.

Les deuxième et troisième groupes seront considérés hors position si, en tout temps durant la ronde, (a) ils excèdent le temps alloué au jeu et (b) ils arrivent à l'aire de départ d'un trou alors que le groupe précédent a déjà complété le jeu du trou.

Les groupes subséquents seront considérés hors position si, en tout temps durant la ronde, ils arrivent à l'aire de départ d'un trou alors que le groupe précédent a déjà complété le jeu du trou.

DÉFINITION DE « HORS POSITION » – PARTIES PAR TROUS :

Le premier groupe sur le terrain sera considéré hors position si, en tout temps durant la ronde, le groupe excède le temps alloué au jeu, tel que décrit à la table de vitesse de jeu (Norme de temps) pour le parcours en question.

Les groupes subséquents seront considérés hors position si, en tout temps durant la ronde, (a) ils excèdent le temps alloué au jeu et (b) ils arrivent à l'aire de départ d'un trou alors que le groupe précédent a déjà complété le jeu du trou.

SURVEILLANCE DES GROUPES

Normalement, un groupe qui est hors position en sera informé par le comité. **Toutefois, le comité se réserve le droit de chronométrer tout joueur ou groupe de joueurs qui, de l'avis du comité, est hors position ou peut avoir enfreint la règle 6-7, que le joueur ou le groupe en ait été informé ou non.**

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage d'un coup d'un joueur commencera lorsque ce sera à son tour de jouer et qu'il peut jouer sans embarras ou distraction. Le temps passé à déterminer les distances comptera au temps pris pour jouer son prochain coup. Sur le vert, le chronométrage commencera après avoir alloué au joueur un temps raisonnable pour marquer, lever, nettoyer et replacer sa balle, et pour réparer la marque de sa balle et les autres marques de balle sur sa ligne de coup roulé, et d'enlever les débris sur sa ligne de coup roulé.

Tout joueur qui fait partie d'un groupe qui est hors position sera pénalisé pour délai indu si deux fois durant la ronde, il prend 40 secondes ou plus pour jouer un coup.

Dix secondes additionnelles seront accordées au joueur :

- (a) qui est le premier à jouer sur un trou à normale 3;
- (b) qui est le premier à jouer son 2^e coup sur un trou à normale 4 ou 5 (lorsqu'il s'agit de son coup d'approche);
- (c) qui est le premier à jouer son 3^e coup sur un trou à normale 5; et
- (d) qui est le premier à jouer sur ou autour du vert.

Si un groupe qui est hors position reprend position, les officiels cesseront de chronométrer les joueurs. Le chronométrage pourra reprendre cependant si le groupe reprend position. Dans ce cas, les officiels tiendront compte de toute instance survenue durant la ronde où l'un des joueurs a excédé les 40 secondes allouées. **Tels groupes sous surveillance n'en seront pas informés à moins qu'un ou des joueurs se renseigne(nt) à ce propos. Le comité se réserve le droit de chronométrer un joueur ou un groupe de joueurs.**

Un délai indu peut aussi survenir entre deux coups (par exemple, en marchant trop lentement) ou entre le jeu de deux trous.

PÉNALITÉS

Parties par coups : Tout joueur faisant partie d'un groupe hors position, et qui excède en deux occasions les 40 secondes allouées pour jouer son coup, sera informé le plus tôt possible qu'il a encouru une pénalité d'un coup. Si le joueur excède les 40 secondes allouées en deux autres occasions, alors que son groupe est toujours ou est de nouveau hors position (quatre fois au total), il sera informé le plus tôt possible qu'il a encouru une pénalité additionnelle de deux coups. Si le joueur excède les 40 secondes allouées en deux autres occasions, alors que son groupe est toujours ou est de nouveau hors position (six fois au total), il sera informé le plus tôt possible de sa disqualification.

Parties par trous : Dans un match, tout joueur qui est hors position, et qui excède en deux occasions les 40 secondes allouées pour jouer son coup, sera informé le plus tôt possible qu'il a perdu le trou où l'infraction a été enregistrée. Si le joueur excède les 40 secondes allouées en deux autres occasions, alors que son groupe est toujours ou est de nouveau hors position (quatre fois au total), il sera informé le plus tôt possible qu'il a perdu le match par forfait.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine a été adoptée pour désigner, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

COMITÉ DES RÈGLES 2011 – GOLF QUÉBEC



PACE OF PLAY POLICY

Date approved: April 2011

The Rules of Golf require that a player must play without undue delay (Rule 6-7). Rule 6-7 states, in part: "For the purpose of preventing slow play, the Committee may, in the conditions of a competition (Rule 33-1), establish pace of play guidelines including maximum periods of time to complete a stipulated round, a hole or a stroke." In accordance with Rule 6-7, the RCGA has adopted the following pace of play guidelines.

"OUT OF POSITION" DEFINED – STROKE PLAY

The first group to start will be considered out of position if, at any time during the round, they exceed the time allotted to play, as detailed on the applicable course's Pace of Play Time Chart (Time Par). Time Par will be established at each course for groups of two players, three players or four players.

The second and third groups to start will be considered out of position if, at any time during the round, they (a) exceed the allotted time to play **and** (b) arrive at the teeing ground of a hole that is open and free of play.

Any subsequent group will be considered out of position if, at any time during the round, they arrive at the teeing ground of a hole that is open and free of play.

"OUT OF POSITION" DEFINED – MATCH PLAY

The first match to start will be considered out of position if, at any time during the round it exceeds the time allotted to play, as detailed on the applicable course's Pace of Play Time Chart (Time Par).

Subsequent matches will be considered out of position if, at any time during the round, they (a) exceed the allotted time to play **and** (b) arrive at the teeing ground of a hole that is open and free of play.

MONITORING OF GROUPS

A group that is out of position will normally be so informed by the Committee. However, the Committee reserves the right to time any player or group of players that the Committee deems is out of position or may be in breach of Rule 6-7, whether or not the player or group has been informed.

TIMING

The timing of a player's stroke will begin when it is his turn to play and he can play without interference or distraction. Any time spent determining yardages will count as time taken for the next stroke. On the putting green, timing will begin after a player has been allowed a reasonable amount of time to mark, lift, clean and replace his ball, repair his ball mark and other ball marks on his line of putt and remove loose impediments on his line of putt.

Any player in a group which is out of position shall be penalized for undue delay if, during the round, he twice takes 40 seconds or more to play a stroke.

An extra 10 seconds will be allowed for:

- (a) the first player to play a stroke on a par-3 hole;
- (b) the first player to play a second stroke on a par-4 or par-5 hole (when attempting to reach the putting green);
- (c) the first player to play a third stroke on a par-5 hole; or
- (d) the first player to play on or around the putting green.

If a group, which is out of position, regains its position, timing of players will cease. Timing may recommence if the group subsequently falls out of position, in which case any recorded timing exceeding 40 seconds anytime during the round will be carried over throughout the round. **Such groups out of position will not be notified of monitoring and timing unless asked by the player(s). The Committee reserves the right to time an individual player or group of players.**

Undue delay can also occur between strokes (such as by walking too slowly) and between the play of two holes.

PENALTIES

Stroke play: Any player in a group out of position who exceeds 40 seconds to play a stroke on two occasions will be informed as soon as practicable that he has been penalized one stroke. If the player exceeds 40 seconds to play a stroke on two more

occasions while the group remains or has again become out of position (a total of four), he will be informed as soon as practicable that he has been penalized an additional two strokes. If the player exceeds 40 seconds to play a stroke on two more occasions while the group remains or has again become out of position (a total of six), he will be informed as soon as practicable that he has been disqualified.

Match play: Any player in a match out of position who exceeds 40 seconds to play a stroke on two occasions will be informed as soon as practicable that he has lost the hole at which the second excess time was recorded. If the player exceeds 40 seconds to play a stroke on two more occasions while the group remains or has again become out of position (a total of four), he will be informed as soon as practicable that he has forfeited the match.

2011 RULES COMMITTEE – GOLF QUEBEC